



## Jardinage

### Jardiner sans accident

Le jardinage permet de s'évader du quotidien. Hélas, cette activité relaxante est susceptible d'être troublée par des accidents. Chaque année, en Suisse, 14 000 personnes se blessent en jardinant. Le respect de quelques conseils simples aide à éviter ces accidents.

L'utilisation correcte de matériel en bon état contribue sensiblement à augmenter la sécurité dans le jardinage.

Pour stabiliser une échelle par exemple, le plus sûr est de la positionner sur une surface plane. Si vous appuyez une échelle contre un arbre, fixez l'extrémité supérieure à une branche pour plus de sécurité.

Portez l'équipement de protection adapté à votre activité: chaussures fermées à semelle profilée, lunettes de protection, gants et protection auditive.

N'utilisez pas les appareils électriques pour un usage autre que celui pour lequel ils sont prévus. Vous risquez de provoquer un dysfonctionnement et de vous blesser.

Si vous employez des appareils électriques en plein air, branchez-les à une prise dotée d'un disjoncteur de protection à courant de défaut (disjoncteur FI ou RCD). Ce dispositif protège contre le risque d'électrocution.

#### Pour votre sécurité

- Utilisez une **échelle stable**.
- Portez un **équipement de protection**.
- Branchez les appareils électriques sur une **prise dotée d'un disjoncteur FI**.
- Utilisez les **machines et appareils** conformément à l'usage prévu.
- Conservez les **produits chimiques** dans leur emballage d'origine, hors de portée des enfants.

Enfin, une mise en garde concernant les produits chimiques pour le jardinage: conservez-les dans leur emballage d'origine afin ne pas les confondre.

Les produits chimiques doivent être placés hors de portée des enfants. Mettez-les sous clé dans des armoires murales installées à au moins 1,6 m du sol.

Plus d'informations le thème du jardinage sur [bpa.ch](http://bpa.ch)